

# Foire aux questions

## **Pourquoi devrais-je vous choisir ?**

Parce que nos prestations de service ( Traduction & interprétariat) sont de qualité et au prix raisonnable. Vous avez également la possibilité de payer en ligne.

## **Puis-je vous envoyer les documents à traduire par email ?**

Bien évidemment ! Notre adresse email est : [traducteur.iaf@gmail.com](mailto:traducteur.iaf@gmail.com)

## **Quelles sont les langues que vous interprétez ?**

On assure l'interprétation des langues suivantes : L'arabe littéraire, l'arabe Algérien, le kabyle algérien, l'arabe marocain, l'arabe tunisien, l'arabe égyptien et l'arabe syrien

## **J'ai besoin d'appeler un fournisseur arabophone à l'étranger. Pouvez-vous m'assister dans cette démarche ?**

Oui. Il faut m'appeler pour convenir d'une réunion (téléphonique ou en présentiel ) afin de discuter de l'objectif de votre appel à l'étranger. Ensuite, selon la démarche à suivre, nous pouvons organiser une conférence téléphonique à laquelle vous participez, ou vous me confiez la mission de téléphoner à votre interlocuteur de votre part.

## **J'ai besoin d'un devis, comment procéder ?**

Je vous invite à utiliser le formulaire DEVIS du site, et si vous avez une demande spécifique, n'hésitez pas à m'appeler.

## **Notre société souhaite traduire son site internet, comment procéder ?**

Le site internet de votre société s'adresse à des francophones/ arabophones et à un marché spécifique. Si vous souhaitez le faire traduire, vous avez déjà ciblé votre public. La première chose à se demander est de savoir s'il

faut tout traduire. Un texte qui est adapté aux francophones ne l'est pas forcément pour des arabophones. Une fois que vous avez réfléchi à ce sujet, appelez-moi.

Nous allons voir ensemble comment est construit votre site et quelle est la façon la plus pratique d'avancer sur cette question.

### **Puis-je vous envoyer un document papier ?**

Il arrive parfois qu'on a besoin de traduire un document à partir de son format papier.

Sachez, qu'il est préférable de le scanner et de l'envoyer par email. Si vous n'avez pas de scanner, vous pouvez l'envoyer par courrier, mais cela risque de prendre plus de temps.

S'il s'agit d'un document manuscrit, l'acceptation du document se fera au moment du devis et selon la lisibilité de l'écriture.

### **A propos de MOI :**

Je suis un traducteur interprète indépendant ( arabe – kabyle – français ), je propose des services aux particuliers et aux professionnels ( PME-PMI, commissariat de police, assistantes sociales, associations, ONG, ...).